Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 029-212900666-20251128-20251103-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 11
Absents : 8
Pouvoirs : 5
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 28 novembre 2025

.....

Date de la convocation :
20 novembre 2025
Date d'affichage de la convocation :
22 novembre 2025
Date de la publication de la délibération :
3 décembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le 28 novembre à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, S. SIMON, JR. TANGUY, AM. POUPON, M. BARGAIN, L. COLAS, G. JOUAN, G. PENGAM, Y. SZPOTYNSKI, C. DANTEC, C. L'HARIDON.

Etaient absents : S. LE CORRE, excusée, pouvoir à AM. POUPON ; P. BOUSSARD, excusé, pouvoir à M. BARGAIN ; S. SOUBEN, excusée, pouvoir à S. SIMON ; JP. HEMON, excusé, pouvoir à D. LE GOFF ; S. TANGUY, excusée, pouvoir à JR. TANGUY ; G. QUEAU, excusée ; F. LE DOUY, excusé ; J. KERSAUDY, excusé.

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2025/11/03

SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT

Le Conseil Municipal, par délibération en date du 26 septembre 2025, décidait d'acquérir l'ensemble immobilier situé 30 rue de Bretagne à Guengat.

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation a été engagée auprès de 3 établissements bancaires pour la souscription d'un emprunt afin de financer cette opération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Budget Primitif de l'exercice 2025,
Considérant la nécessité de financer cette acquisition,
Considérant que plusieurs établissements bancaires ont été consultés et que l'offre du Crédit Agricole s'avère la plus avantageuse,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, suivant l'avis de la commission finances et vie économique réunie le 18 novembre 2025, à l'unanimité,

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à contracter auprès du Crédit Agricole un emprunt d'un montant de 206 300 euros (achat + frais d'acte) destiné à financer l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 30 rue de Bretagne à Guengat,
- FIXE les caractéristiques principales de l'emprunt comme suit :

Montant : 206 300,00 €	Durée : 240 mois (20 ans)
Taux fixe : 3,74 %	Périodicité : trimestrielle
Type d'amortissement : amortissement constant	

- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Les crédits sont inscrits au budget.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON